

## Les contours du PPA Prairie-Nord - Eglantine



## Etape décisive pour un projet phare à Morges

### Urbanisme

**Attendu de longue date, le futur quartier Prairie-Nord - Eglantine est l'un des projets stratégiques de densification de la ville. Le plan partiel d'affectation sera bientôt soumis au vote du Conseil**

L'un des projets phares de la Ville de Morges franchira bientôt une étape décisive. Les contours du futur quartier Prairie-Nord-Eglantine, qui prévoit l'arrivée de quelque 700 nouveaux habitants au nord-ouest de la ville, se dessinent de plus en plus nettement. Désormais ficelé, le plan partiel d'affectation (PPA) sera soumis prochainement à l'approbation du Conseil.

L'ébauche de ce projet stratégique en matière de densification urbaine n'a pas été une mince affaire. Car, pour réaliser ses desseins, la Municipalité a dû procéder au troc d'un terrain communal (Eglantine) contre la partie nord de la Prairie, propriété de l'hoirie de Goumoëns. C'est sur cette parcelle que la Commune envisage de bâtir une école, mais aussi de créer des terrains de sport et un grand parc. En mains privées, le terrain de l'Eglantine accueillera, quant à lui, des immeubles - le secteur étant affecté en zone d'habitation à forte densité. A noter que 10% des logements seront réservés à la Ville, qui compte mettre à disposition des logements subventionnés. «Nous avons entrepris des réflexions en vue de faire des propositions à des coopératives», précise Eric Züger, municipal de l'Urbanisme.

Concrètement, quel sera le visage de ce futur quartier bipartite? Dévolue aux habitations, la parcelle de l'Eglantine accueillera des immeubles, dont le nombre reste à définir. «Nous ignorons comment l'ensemble sera agencé précisément, cela dépendra des plans du porteur

de projet», souligne l'élue socialiste. Aux abords des bâtisses, trois cours collectives inviteront les habitants à tisser des liens. En contrebas, le long du chemin de Tolochenaz, s'étendra une grande place publique, lieu de rencontre arborisé.

Si les contours du secteur Eglantine sont définis, ceux de Prairie-Nord comportent encore une part d'inconnu. La Ville envisage d'y bâtir une école et des terrains de sport, mais rien n'est encore fixé. «Ce sont des réserves mises à disposition de la collectivité publique, pour les besoins futurs de la Commune, insiste Eric Züger. Nous avons mandaté un spécialiste pour évaluer les besoins scolaires. Le résultat de cette étude dirigera nos réflexions. Mais ce terrain restera peut-être en surface agricole et en prairie plusieurs années encore.»

# 700

Soit le nombre de nouveaux habitants prévus dans le futur quartier Prairie-Nord-Eglantine

Reste le point sensible, la bête noire de ce projet d'envergure: la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (LAT) risque de retarder sa réalisation. C'est que les parcelles ne sont pas en zone à bâtir. Par conséquent, la Ville devra compenser ces terrains ainsi que les surfaces d'assolément. Contact pris avec plusieurs de ses homologues, la Municipalité semble avoir trouvé une solution. «Une Commune du canton est disposée à céder une surface correspondant aux besoins, affirme le municipal, sans la nommer, les tractations étant en cours. Nous sommes convaincus que cela nous permettra de débloquer ce PPA, attendu de longue date.» **Natacha Rossel**